

Le registre des quotas  
d'émission de GES  
Seringas



# Thèmes abordés

- Le contexte
- Principes de gestion du registre
- Le registre vu de l'État
- Le registre vu des industriels
- Le registre français dans l'Europe
- Une flexibilité : le marché

# Le contexte : une réponse mondiale au réchauffement climatique

- **1992** Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
- **1997** protocole de **KYOTO** : un dispositif contraignant
  - des objectifs de réduction des émissions par pays de 5,2% des émissions de 1990 pour la période 2008-2012
- **2003** Directive européenne
  - 2005-2007 Des **P**lans **N**ationaux d'**Affectation** de **Q**uotas pour les installations de + 20 MgW : 12 000 entreprises 2,1 Milliards de tonnes
  - **France : 150,7 tonnes / an pour 1126 installations**
- **2005** Résultats du séminaire gouvernemental français
  - D'ici 2020 : réduction de 15% à 20% par rapport à l'ensemble des émissions de 1990
  - D'ici 2050 : division des émissions par 4
- Unité de compte des émissions: le quota (= tonne équivalent CO2)



## Principes de gestion du registre français SERINGAS

# Le quota : unité de compte des émissions

Le quota :

- est une unité de compte représentative du droit d'émission de l'équivalent d'une tonne de CO<sub>2</sub>
- a une valeur, déterminée par les échanges
  - Les quotas sont cependant affectés gracieusement par l'Etat en 2005
- a une nature de bien meuble incorporel, il n'est pas un instrument financier
- peut être le sous-jacent d'instruments financiers à terme
- est cessible mais soumis à la TVA selon la règle du pays de livraison
- est une immobilisation et peut générer un gain ou une perte d'exploitation
- est matérialisé par l'inscription en compte dans un registre (= grand livre)


# Principes de gestion du registre français

- Conformes à la réglementation européenne et au protocole de Kyoto
  - Incluent les MDP et les MOC
- Toute personne, morale ou physique, peut demander l'ouverture d'un compte dans le registre
- Les exploitants soumis à la Directive européenne ont automatiquement un compte pré-ouvert par installation
  - Ces comptes sont activés dès lors qu'ils communiquent au registre des informations de gestion, exhaustives et à jour
- Ce logiciel :
  - est un système comptable
    - affectation de quotas aux exploitants
    - contrôle de la restitution
    - enregistrement et preuve de la propriété
  - fonctionne comme une banque en ligne : 24/24 h, 7/7
    - accès sécurisé
    - transferts de quotas (domestiques, internationaux)
    - gestion des comptes

# SERINGAS, le registre français

- Logiciel développé à partir de l'expérience de la CDC en matière de conservation de valeurs mobilières
- Gestion du registre français confiée à la CDC par décret du 23/12/04
- Démarrage opérationnel du registre le 18/05/05

# Une double activité = un double accès



**SERINGAS**  
Système électronique de registre informatisé des gaz à effet de serre

Recherche Recherche avancée Espace clients 23/3/2005

Accueil

**Bienvenue sur le site SERINGAS, Registre national français des gaz à effet de serre.**

Par décret du 23 décembre 2004, la Caisse des dépôts a été désignée pour mettre en place et tenir le Registre national des quotas d'émission de gaz à effet de serre prévu par l'article L.229-16 du code de l'environnement.

La mise en place du Registre constitue la première étape de la réalisation, par la Communauté Européenne, d'un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'Union, en application de la directive communautaire n° 2003/87 du 13 octobre 2003.

Vous pouvez télécharger les formulaires d'ouverture de comptes et les conditions générales d'utilisation du site dans le menu de navigation.

L'accès opérationnel aux données du Registre reste subordonné à la publication au journal officiel de l'arrêté relatif à ces conventions de comptes, à ces conditions générales, à ces conditions particulières, ainsi qu'aux conditions générales d'utilisation du site.

- Accès public : informations générales, accueil des futurs clients

■ <https://www.seringas.caissedesdepots.fr>

- Accès sécurisé de gestion des comptes



**SERINGAS**  
Système électronique de registre informatisé des gaz à effet de serre

Recherche Recherche avancée Déconnexion 23/3/2005 Admin

Accueil > Liste des intervenants

Gestion des intervenants

Sélectionner un rôle:

Vous pouvez trier les colonnes du tableau en cliquant sur les en-têtes

678 Intervenants

Intervenant	SIRET	Type	Représentant légal
1829 DISTILLERIES RYSSEN SUCCESEURS DE VICTOR FAU	616220034	Personne Morale	DG DG
SM FRANCE	542078556	Personne Morale	representant legal y
ABZAC LE CROUZET	586350244	Personne Morale	repr abzac
ACETEX CHIMIE	393337244	Personne Morale	Moi Lui
ACIERIE DE L'ATLANTIQUE (ADA)	400212700	Personne Morale	
ACOME SOCIETE COOPERATIVE OUVRIERE DE PRODUCTION A	562123513	Personne Morale	
ADISSEO FRANCE SOCIETE PAR ACTIONS	439436566	Personne Morale	

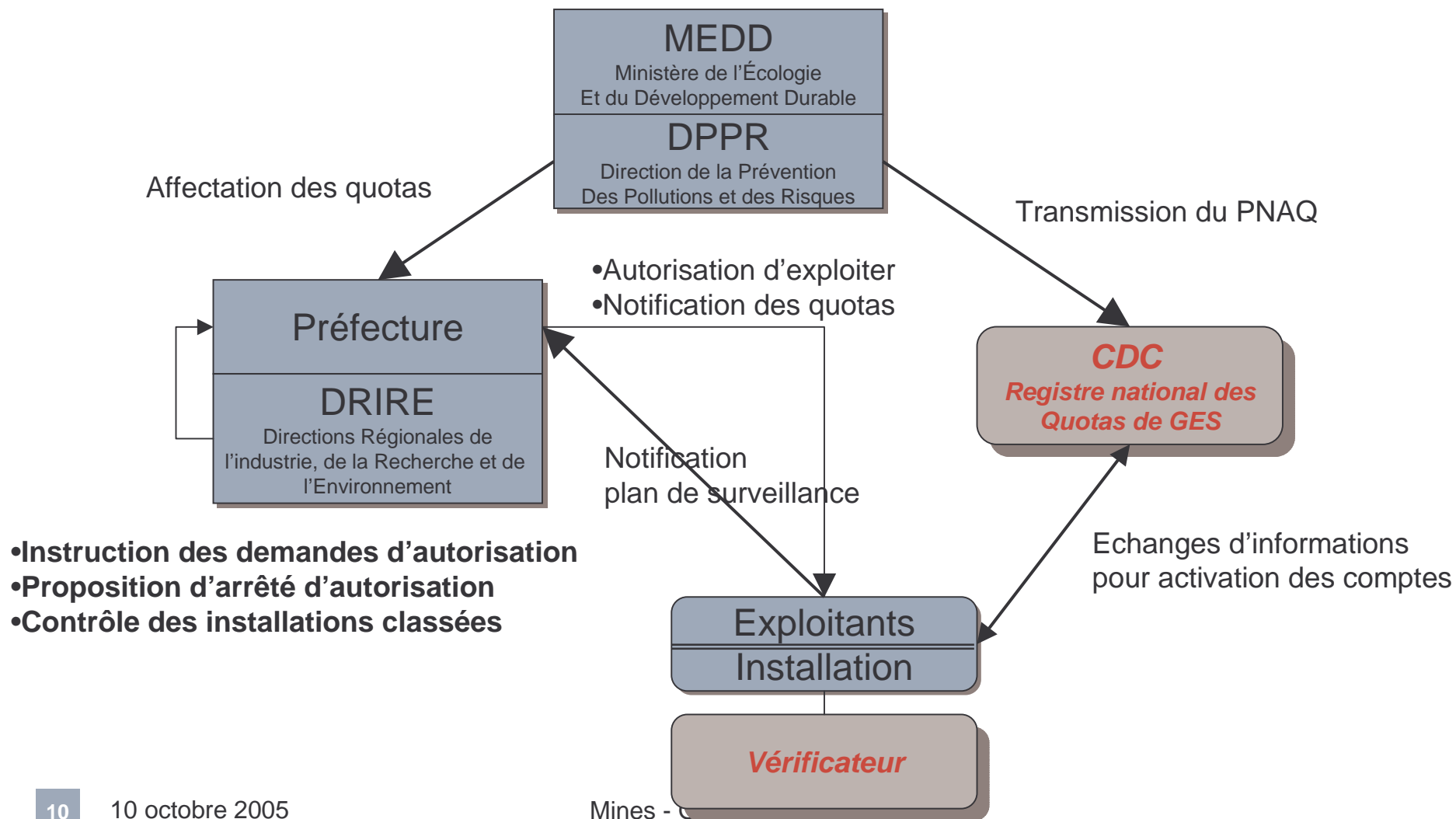
quotas CO2



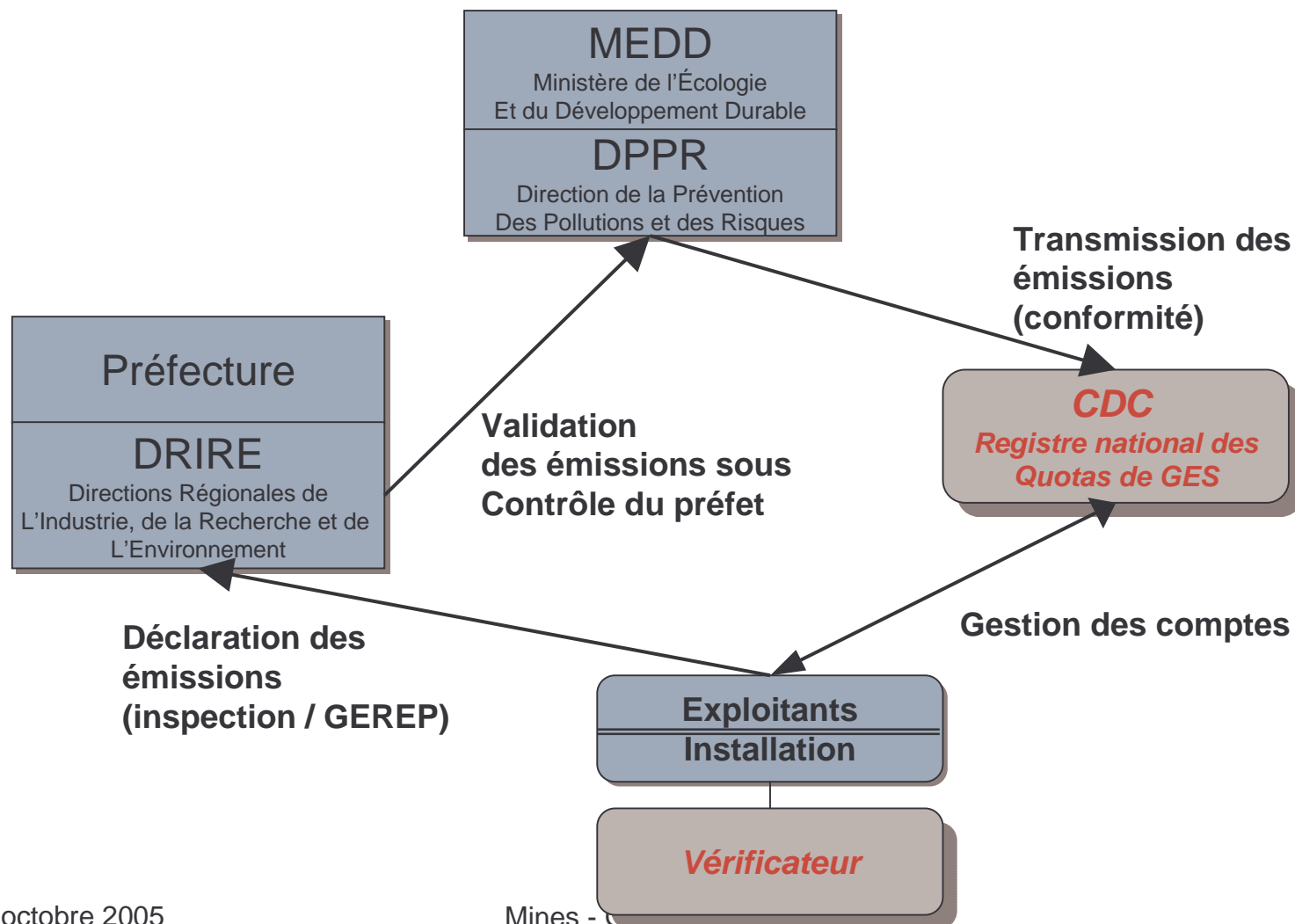


Le registre vu de l'État français

# Une articulation simple avec les dispositifs administratifs français existants -Initialisation



# Une articulation simple avec les dispositifs administratifs français existants - Conformité



# Un peu de vocabulaire

- Affectation
  - Fixation par l'État des droits d'émission annuels (quotas) par installation, reprise dans le PNAQ (triennal)
- Délivrance
  - Octroi annuel des quotas à chaque installation après activation de chaque compte
- Conformité
  - Restitution
    - chaque gestionnaire d'installation restitue autant de quotas que d'émissions de CO<sub>2</sub> constatées/vérifiées à N-1
  - Retrait
    - Par le Registre : une fois la restitution terminée, la Partie retire du circuit l'affectation annuelle des quotas

# La gestion des comptes de l'État

L'État possède des comptes dans le registre

- Compte Détention Émetteur
- Compte PNAQ
  - = intermédiaire entre le compte national de détention et les comptes de détention des installations
- Compte d'annulation volontaire
- Compte Détention Émetteur pour la restitution
- Compte de Retrait



## Le registre vu des industriels

# Ouvrir un compte

- Exploitants soumis à l'ordonnance
  - Comptes installations pré-ouverts, opérationnels après communication d'informations de gestion
  - Autres comptes : faire une demande explicite « compte non exploitant »
- Autres personnes morales, personnes physiques
  - Aucune restriction de pays au sein de l'UE
  - Faire une demande explicite « compte non exploitant »
- Tarif : redevance annuelle sans prorata temporis
  - Révisable tous les ans par arrêté interministériel
  - Principe : le registre doit couvrir ses frais sans faire de marge
  - Barème 2005 : 150 € (ouverture) + 75 € (gestion de compte) + 0,00835 € / tonne affectée

# Les conventions avec le Registre

- Disponibles sur le site du Registre Seringas
  - 1 version pour les exploitants
  - 1 version pour les non-exploitants
- Thèmes abordés
  - Les relations entre le titulaire et le Registre à chaque étape de la vie des comptes
  - Obligations et engagements respectifs
  - Conditions générales d'utilisation du site internet
    - Accès, disponibilité
    - Convention sur la preuve
    - Protection des données
- Leur acceptation formelle est obligatoire



# Les opérations des industriels

- Pour l'activation des comptes de leurs installations
  - Communiquent à la CDC les personnes autorisées à les mouvoir
  
- En cours d'année
  - Consultent et gèrent leurs comptes (transferts, annulations)
  - Communiquent au MEDD tout changement majeur
    - Changement d'exploitant, fermeture d'installation, ...
  - Communiquent à la CDC toute modification opérationnelle
    - Modification des personnes autorisées
  
- En début d'année N
  - Restituent pour chaque tonne émise en N-1 un droit d'émission (quota)



Caisse  
des Dépôts

# Effectuer un transfert

Type d'opération \* Transfert domestique

Valeur \* EUA ; Allowances before 2008

Cpte source \* FR120.977  
- Nom : CPTÉ SOLLAC ATLANTIQUE  
- Solde : 10744979

Cpte destination \* FR 121 1149 Historique

Quantité \* 100

Motif

Date de valeur 24/05/2005

*\* Champs obligatoires*

## Informations

- . Comptes source et destinataire
- . Quantité

Aide à la recherche des comptes  
Si enregistrés dans le registre français

Confirmation de  
tout ordre

# Le suivi des comptes

- Position consultable en temps réel
- Avis d'opéré systématiquement envoyé à toute opération
- Historique des transactions consultable à tout moment

Gestion des opérations

**Vous pouvez trier les colonnes du tableau en cliquant sur les en-têtes**

176 Opérations

Identifiant	Date	Valeur	Quantité	Cpte source	Cpte destination	Statut	Utilisateur
3	18/05/2005 17:10:35	EUA	50 773	FR100.4	FR120.314	T	SANGUINEDE
4	19/05/2005 17:06:36	EUA	38 848	FR100.4	FR120.61	T	SANGUINEDE
5	19/05/2005 17:06:55	EUA	124 425	FR100.4	FR120.91	T	SANGUINEDE
6	19/05/2005 17:07:11	EUA	32 897	FR100.4	FR120.113	T	SANGUINEDE

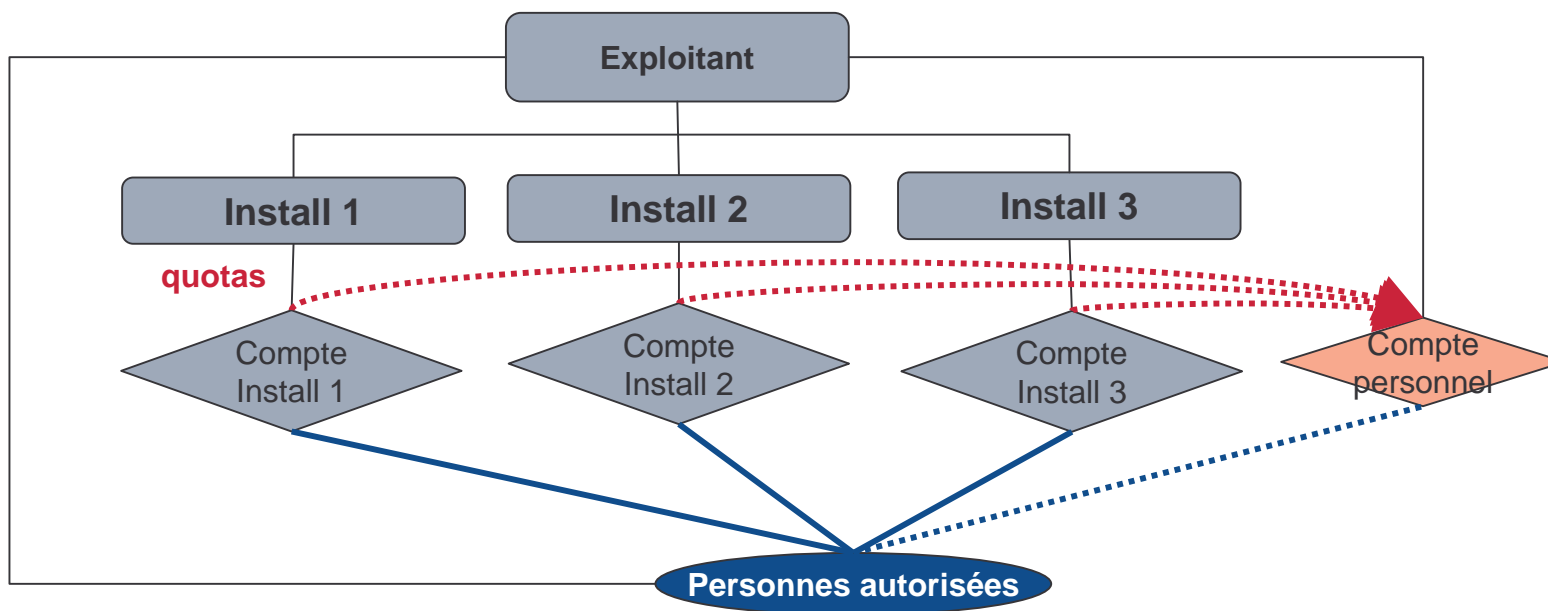
# Gérer de façon centralisée les quotas d'installations différentes

1/2

## ■ Objectif

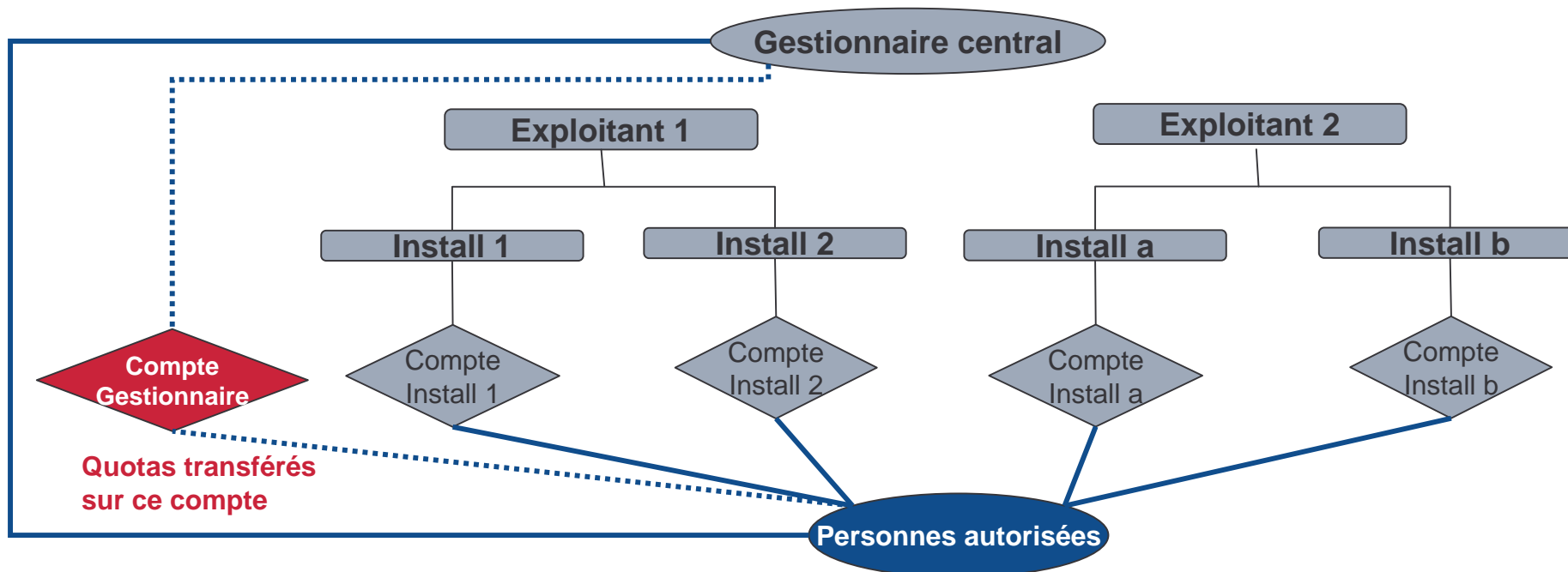
- Optimiser la gestion des quotas de différentes installations en les faisant gérer par les mêmes personnes ou en les regroupant sur un compte

## ■ Exploitant unique



# Gérer de façon centralisée les quotas d'installations différentes

2/2



## ■ Variante

- Un exploitant et un de ses comptes peut jouer le rôle de gestionnaire central

## ■ Conseil : envoyer les demandes en une fois et prévenir

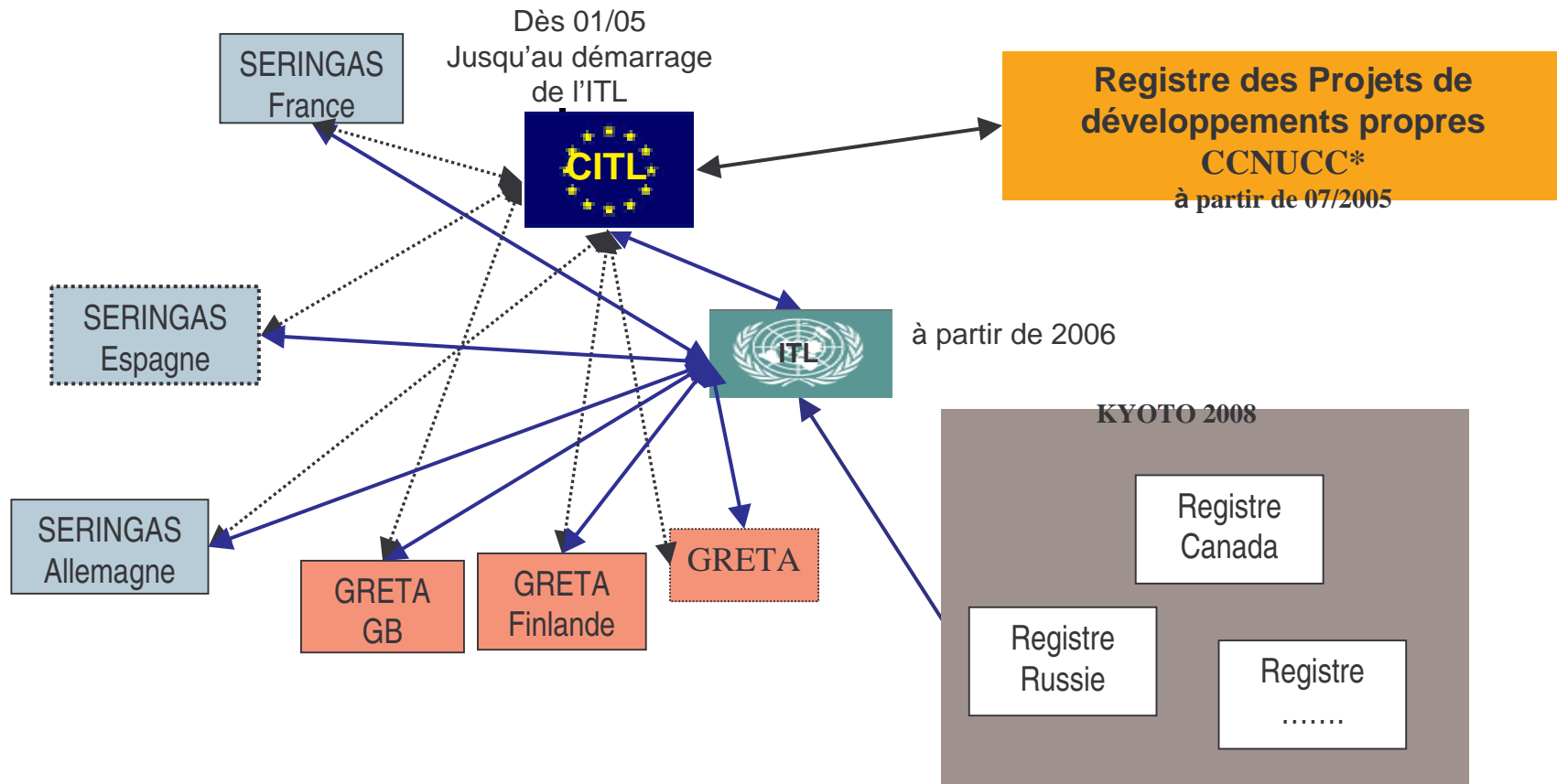


## Le registre français en Europe

# Des registres interconnectés

- Chaque registre européen est connecté à la plateforme européenne (CITL - Community Independent Transaction Log)
- Plate-forme chargée de faire des contrôles relatifs au format et à la validité des données.
- Toute saisie dans le registre doit être approuvée par le CITL pour être validée définitivement
- L'aller-retour entre le registre et la plateforme n'excède pas quelques secondes. Suivi effectué via un statut :
  - Statut A : opération annulée
  - Statut V : en attente de validation
  - Statut T : validation terminée
- Opérations concernées : toutes

# L'Europe puis le monde



\*Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques  
UNFCC

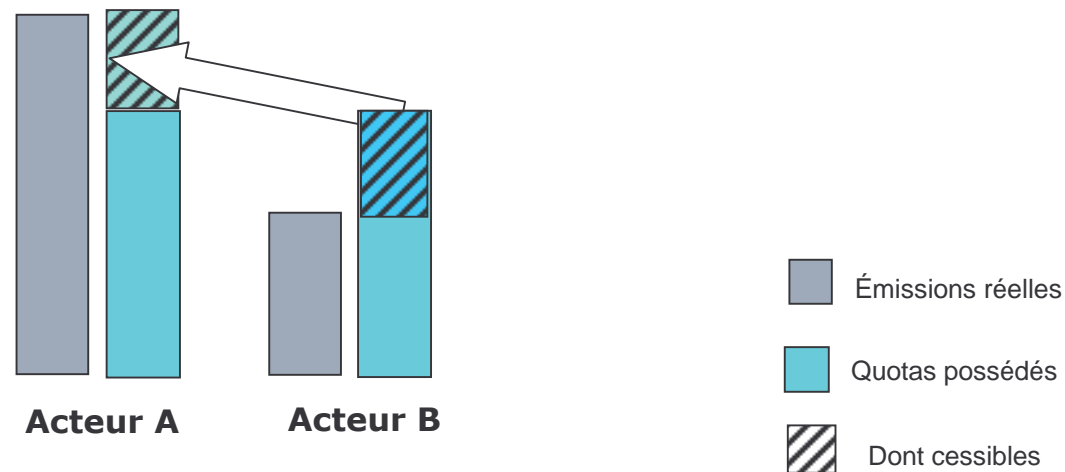




Une flexibilité : le marché

# Principe des échanges

- Les quotas non utilisés peuvent être vendus



- L'entreprise B investit pour réduire ses émissions, elle n'aura plus besoin de tous ses quotas et peut donc les vendre
- L'entreprise A ne peut pas investir, ou pas tout de suite : elle peut acheter le surplus de quotas de B.

# Un mécanisme de flexibilité : le marché

- Création d'un système d'échange pour faciliter l'ajustement aux contraintes de réduction entre les acteurs
  - les quotas d'émissions de GES deviennent un bien économique
  - les acteurs économiques peuvent échanger ce bien, ce qui lui donne une valeur marchande
  
- Un marché ouvert :
  - Promis à un développement mondial : création d'un standard pour la transmission d'ordres en coopération avec les britanniques (Greta) 2006
  - La Caisse des dépôts
    - appuie la démarche de Powernext, **Powernext Carbon**®
    - assure dans deux entités distinctes les prestations de règlement/livraison :
      - pour la partie cash : grâce à ses activités bancaires
      - pour la partie quotas : grâce à la gestion du registre français

## Plus d'informations sur le Registre

- Les conventions, les ouvertures de compte, les tarifs
  - <https://www.seringas.caissedesdepots.fr>
- Tout autre renseignement :
  - [seringas@caissedesdepots.fr](mailto:seringas@caissedesdepots.fr)
  - **+ 33 1 58 50 87 00**